



LE DÉPARTEMENT

Affaire suivie par :

Aurore CAMPANELLA
Responsable Cellule Urbanisme
amartella@var.fr

DDTM 83
Service urbanismes et affaires juridiques
BIDS de Brignoles

Objet : Avis gestionnaire de voirie
PC 083 026 22 00005
Demandeur : SOLAIRE002
Lieux des Travaux : RD 79
Lieu-dit "La Gagère" à Cabasse

Madame, Monsieur,

En réponse à votre transmission ci-dessus référencée, le Département, sollicité en sa qualité de gestionnaire de voirie, émet un avis **favorable**.

Il convient de rappeler que l'implantation de la clôture en bordure de la RD 79 devra être conforme à l'arrêté individuel d'alignement n° 2022-AL-0340, délivré par le Département le 25/02/2022.

Par ailleurs, le raccordement souterrain entre le poste de livraison et le poste source de Entraygues, devra faire l'objet d'une permission de voirie, délivrée par le Département. Cette permission de voirie autorisera le pétitionnaire à intervenir sur le domaine public départemental pour le réaliser et permettra, en outre, de définir précisément ses caractéristiques techniques.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.

**Le Responsable du Pôle Territorial
Provence Méditerranée**

Copies :
Centre territorial
Dossier
SEE